

**Gilles Landrieu, Directeur scientifique adjoint, AFB**

Question-clé transcrite et éditée par Anne Teyssèdre

## **Qu'est-ce qu'un espace protégé ? Quelle typologie ?**

<https://vimeo.com/234402945>

Qu'est-ce qu'un espace protégé, ou un espace naturel protégé ? Pour cela il y a beaucoup de discussions internationales qui ont abouti à une définition qui est reconnue dans le monde entier et qui a été dite par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Un espace protégé c'est un espace qui est d'abord clairement délimité, clairement zoné. Il faut que les limites soient soit visibles sur le terrain, il faut que tout le monde soit d'accord sur là où il commence et là où il finit. Deuxièmement, il faut qu'il soit consacré en priorité à la protection de la nature. Et la nature c'est quoi ? Ce sont les espèces de faune et flore, ce sont les habitats, ce sont les services écosystémiques, c'est-à-dire les bénéfices que les êtres humains retirent de ces milieux naturels, mais aussi les valeurs culturelles qui peuvent être associées à ces espaces naturels et à ces milieux naturels.

Par ailleurs, il faut que ces espaces protégés bénéficient de moyens tout à fait efficaces pour leur protection. Quand on dit moyens efficaces, cela peut être des moyens juridiques, des moyens fonciers, des moyens financiers, cela peut-être des équipes sur le terrain, etc.

Dernier point : il faut que ces espaces soient créés pour le long terme, pour la pérennité. Il ne sert à rien de protéger un espace pour quatre ans, et puis le voir détruit la cinquième année. Donc la pérennité est un caractère important pour définir le concept d'espace protégé. Dans le monde, il y a toutes sortes d'espaces protégés – en France, on a aussi une multitude de modalités particulières pour assurer cette protection. Et pour y voir un petit peu plus clair, l'UICN a éprouvé le besoin d'établir une classification de ces espaces protégés. Cette classification prend comme critère d'entrée le degré d'intensité des activités humaines qui s'effectuent à l'intérieur et l'objectif de gestion que l'on donne à ces espaces. Alors je vais les citer très rapidement :

- Les espaces de catégorie 1, qu'on appelle réserves intégrales. Comme leur nom l'indique bien, ce sont des espaces sur lesquels l'être humain ne vient que pour faire des actions purement scientifiques. On cherche à protéger un milieu naturel, on essaye de le préserver de toute influence humaine.
- La catégorie 2 correspond grosso modo à ce qu'on appelle chez nous les parcs nationaux, c'est-à-dire de grands espaces naturels, de grands paysages où il y a de grands cycles naturels, qui sont vraiment fonctionnels, et au sein desquels on accueille le public, pour la formation, pour la science, pour la découverte et aussi pour la récréation.

- Les espaces de catégorie 3 correspondent plutôt aux monuments naturels, donc ce sont généralement des sites relativement petits en surface, qui sont très spectaculaires. On va penser aux « Pénitents des Mées » (Alpes de Haute Provence), une forme d'érosion particulière où on observe des cônes qui font penser à des moines avec leur cagoule, qui se succèdent les uns derrière les autres. On peut penser à la région de la Vallée des Merveilles dans le parc de Mercantour, où on trouve un paysage très spectaculaire, qui est par ailleurs un monument historique et un parc national, ainsi qu'un site naturel classé.
- En catégorie 4, on va trouver des espaces de gestion de la faune et la flore souvent orientés et fléchés sur une espèce ou un habitat particulier.
- En catégorie 5, on va trouver de grands paysages. La catégorie cinq par excellence c'est le parc naturel régional, dans lequel on va trouver des paysages très marqués par l'homme, avec par exemple les villes avec des vieux villages blottis dans un fond de vallée, avec des près et des bocages, ce sont encore des paysages naturels.
- En catégorie 6 sont les espaces dans lesquels on essaye de faire une gestion durable des espèces. Là on est vraiment dans la catégorie des Parcs Naturels Marins. Je pense par exemple au Parc Naturel Marin d'Iroise, sur lequel les acteurs locaux, en commun avec le Parc, font une évaluation de la réserve en algues, en goémon, avant l'extraction, de façon à ce que l'extraction de cette algue ne porte pas atteinte au capital naturel disponible.